



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : PATRIMOINE**Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) – Bail emphytéotique – Modification de l'assiette foncière par retrait de l'Hôtel de Grandmont/Despringle – Avenant n°1**

Il est que rappelé que par délibération du Conseil municipal du 19 juin 2023, la Ville a décidé la mise à disposition au profit de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV), pour une durée de cinquante années, du site de l'Hôtel Bouchu d'Esterno situé 1-3 rue Monge, ainsi que de la partie de l'Hôtel de Grandmont/Despringles dénommée « Salle des Actes » située 47 rue Monge, dans le cadre d'une promesse de bail emphytéotique. Le bail emphytéotique administratif correspondant est intervenu par acte notarié le 04 novembre 2024, à l'issue de la réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement du site de l'Hôtel d'Esterno.

L'OIV a fait le constat que le site de la « Salle des Actes » ne s'avérerait pas nécessaire au bon fonctionnement de ses activités.

En conséquence, afin de permettre à la Ville de retrouver la pleine propriété et l'usage de ces locaux, il convient d'établir un avenant au bail emphytéotique précité, sans modification des montants des redevances fixés par la délibération ci-dessus visée, se rapportant aux travaux d'aménagement du site de l'Hôtel d'Esterno. Il est ainsi proposé d'adopter un avenant n°1 actant le retrait de l'assiette foncière du bail du site de la « Salle des Actes » constituant le volume n°1 de l'ensemble immobilier situé 47-51 rue Monge, cadastré section CX n°93.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'établir** un avenant n°1 au bail emphytéotique administratif en date du 04 novembre 2024 intervenu au profit de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) ayant pour objet la modification de l'assiette foncière du bail, afin de procéder au retrait du site de la « Salle des Actes » compris dans l'Hôtel de Grandmont/Despringles situé 47-51 rue Monge, constituant le volume n°1 de l'ensemble immobilier cadastré section CX n°48 ;
- **de dire** que l'avenant n°1 ci-dessus visé sera établi par acte notarié ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer l'avenant n°1, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)